

RAPPORT N° 06/3-13
au Conseil Municipal

OBJET

TRANSFORMATION DE LA SALLE DE SQUASH DE BELLEPIERRE
EN SALLE POLYVALENTE

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Les travaux de restructuration de la Salle de Squash de Bellepierre en Salle Polyvalente ont fait l'objet d'une répartition en deux Lots techniques :

- Lot 1 Bâtiment,
- Lot 2 Voirie.

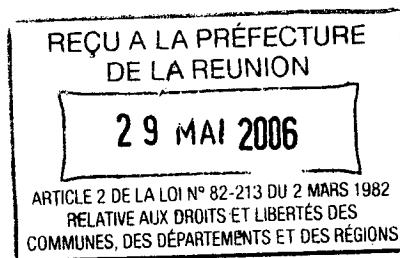
Par Délibération n° 05/5-42 en séance du 24 juin 2005, vous aviez autorisé la signature des marchés avec les entreprises :

- Lot 1 SARL ARTEBAT OI pour un montant de 232 713,90 € TTC,
- Lot 2 M'ELEC pour un montant de 172 865.46 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2006, sous les Chapitre 23 et Article 2313.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

- | | |
|-----------|-------|
| - FEDER | 60 %, |
| - Commune | 40 %. |



Je vous demande donc :

- 1° d'approuver le plan de financement de l'opération,
- 2° de m'autoriser à solliciter les subventions auprès du FEDER.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 06/3-13
au Conseil Municipal
en séance du lundi 15 mai 2006**

OBJET

**TRANSFORMATION DE LA SALLE DE SQUASH DE BELLEPIERRE
EN SALLE POLYVALENTE**

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

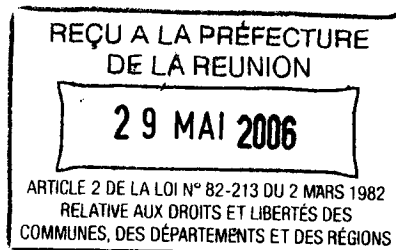
Vu la Délibération n° 05/5-42 du Conseil Municipal en séance du 24 juin 2005 ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2006 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 06/3-13 du Député-Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



ARTICLE 1

Approuve le plan de financement de l'opération de transformation de la Salle de Squash de Bellepierre en Salle Polyvalente.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions auprès du FEDER.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 29 MAI 2006

LE DEPUTE-MAIRE


René-Paul VICTORIA